

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Julie Hickey	Numéro de permis 2010522	Date d'inspection Le 13 mai 2025	
Nom de l'établissement Les amis à Julie		Numéro de téléphone (506) 546-5699	
Adresse 2567 Sainte-Anne Road Sainte-Anne Gloucester Co NB E2A 6Z5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement le matin pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est respecté lors de la visite.
- Pendant la visite l'orientation des enfants est faite d'une façon positive et respectueuse.
- Chaque enfant à un espace d'accès facile est prévu pour ranger les effets personnels.
- Le matériel intérieur est varié et en quantité suffisante pour tous les enfants présents, de plus est gardé propre et en bon état.
- Les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien sont rangés sous clé et sont hors de la portée des enfants.
- Le dossier du membre de personnel et les personnes associées sont complets.
- Observations:
Lors de la visite, les enfants s'amuse à l'extérieur. L'éducatrice discute avec les enfants et est engagée dans le jeu des enfants.

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 13 mai 2025

Date

original signé par
Julie Hickey

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 13 mai 2025

Date